

XXXI^e SESSION

Bruxelles, 7 juillet 2005

DOCUMENT N° 65

RESOLUTION SUR LES SITUATIONS DE CRISE POLITIQUE DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

Militant pour le respect de la démocratie et de l'Etat de droit, la commission politique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a discuté des derniers développements de plusieurs situations de crise politique dans l'espace francophone.

Sur proposition de celle-ci, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Bruxelles du 6 au 9 juillet 2005, prend position sur les situations de crise qui suscitent des inquiétudes au sein du monde parlementaire.

Burundi : Soutenir le processus électoral

- se félicite de la tenue du référendum constitutionnel du lundi 28 février 2005, des élections communales du 3 juin 2005 et des élections législatives du 4 juillet 2005.
- encourage les institutions de transition à aller de l'avant en organisant les prochaines élections prévues (sénatoriales, présidentielle et collinales) de manière libre, fiable et transparente dans les délais convenus.
- lance un appel à la communauté internationale pour débloquer les fonds promis lors des tables rondes de Genève et de Paris en vue d'accompagner le processus de paix au Burundi et de créer un environnement favorable à la consolidation des institutions.

Cambodge: Faire participer tous les partis politiques à la vie politique nationale

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- déplore l'assassinat de représentants ou de sympathisants de l'opposition politique et craint l'établissement d'une culture d'impunité au Cambodge.
- dénonce la levée de l'immunité de trois parlementaires cambodgiens, dont le chef de l'opposition M. Sam Rainsy, et l'emprisonnement du député Cheam Channy.

Comores : Consolider le processus de réconciliation nationale

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- encourage les comoriens et leurs dirigeants à poursuivre la consolidation de leurs institutions politiques notamment par l'adoption des lois organiques exigées par la Constitution.
- recommande le respect de l'indépendance et des prérogatives des institutions démocratiques, de même que des règles de fonctionnement adoptées d'un commun accord.
- prend acte de la décision de tenir la prochaine élection présidentielle en mars 2006 dans le respect de l'article 13 de la Constitution sur la tournante de la Présidence de l'Union entre les îles.

Congo (RDC): Tenir les nouveaux délais électoraux dans l'esprit de l'Accord de paix (Section suspendue depuis juillet 1998)

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- prend acte de la prolongation de six mois de la transition à compter du 1^{er} juillet 2005.
- s'inquiète des retards pris dans la mise en place d'une administration unique, d'une armée nationale intégrée, du programme national de démobilisation et de réinsertion des groupes armés.
- condamne l'assassinat de 9 Casques bleus en Ituri et considère indispensable la stabilisation de l'Est du pays.
- appuie la résolution du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine adoptée à la fin janvier 2005 visant à déployer une force militaire pour désarmer et rapatrier les rebelles rwandais installés dans l'Est du pays.
- prend acte des démarches entreprises par les Nations Unies pour sanctionner le comportement de certains éléments des casques bleus déployés en RDC et demande de faire preuve de transparence dans ce processus.
- demande au gouvernement congolais de transition de respecter le calendrier électoral suite à la décision de prolonger la période de transition de six mois.
- recommande au Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie d'assurer une plus grande présence de la Francophonie dans la région des Grands lacs et l'implication de cette organisation dans le processus de retour à l'ordre constitutionnel

Côte d'Ivoire : Refuser l'enlisement et relancer le processus de désarmement

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- prend acte de la signature à Pretoria le 6 avril 2005 d'un nouvel accord de paix interivoirien puis de la signature par le président ivoirien d'un décret autorisant les signataires de l'accord de paix de Linas-Marcoussis à se présenter à l'élection présidentielle prévue le 30 octobre 2005.
- se félicite de la signature à la fin juin 2005 d'une déclaration sur la mise en œuvre de l'accord de Prétoria, qui fixe d'éventuelles sanctions et un calendrier pour le désarmement, l'adoption de lois et la création de la Commission électorale indépendante (CEI).
- condamne les tueries qui ont fait plusieurs morts à l'ouest du pays dans la souspréfecture de Duékoué.
- demande aux protagonistes de respecter leurs engagements librement consentis et à tout mettre en oeuvre pour que les accords soient appliqués sans condition et sans délais, et en particulier :
 - o exécuter le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion des combattants (DDR) selon l'échéancier prévu ;
 - o réunir le Parlement afin de voter les lois à la bonne tenue des élections et au respect de l'échéancier électoral ;
 - o demande à la communauté internationale, notamment à l'Union africaine et aux Nations Unies, d'appliquer les sanctions telles que préconisées par les signataires de l'accord de Pretoria en cas de non respect des dispositions de cet accord.

➤ Guinée Bissau : Consolider les institutions démocratiques

- prend acte de la tenue des élections législatives de Guinée Bissau de mars 2004 reconnue par la communauté internationale mettant fin au mandat du Conseil national de transition.
- prend acte des résultats du premier tour de l'élection présidentielle tenu le 19 juin dernier.
- condamne les violences post-électorales suite à ce premier tour.
- appelle à la responsabilité de la classe politique bissau guinéenne afin que le deuxième tour qui doit se tenir le 24 juillet prochain se déroule dans un climat politique serein et apaisé.
- exhorte tous les candidats à l'élection présidentielle et leurs partisans à s'engager à accepter les résultats de l'élection présidentielle et à recourir aux mécanismes officiels prévus par le code électoral pour toute contestation relative à son déroulement.

➤ Haïti : Débloquer l'aide financière promise et mettre fin à l'insécurité

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- prend acte que le gouvernement intérimaire d'Haïti a annoncé la tenue du premier tour des élections législatives et présidentielles le 13 novembre 2005 et le second tour le 18 décembre 2005.
- déplore l'aggravation marquée du climat d'insécurité, de violence et d'impunité et enjoint le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour garantir un climat de sécurité permettant le bon déroulement des prochaines élections.
- s'inquiète du retard constaté dans la mise en place du processus électoral.
- salue la décision du Conseil de sécurité des Nations Unies de renouveler le mandat de la MINUSTAH et d'augmenter ses effectifs afin de lui donner les moyens de garantir, en collaboration avec la Police nationale haïtienne, la tenue des élections dans un climat de stabilité et de sécurité.
- propose de nouveau l'envoi d'une mission d'observation électorale de l'Organisation internationale de la Francophonie lors des prochaines élections législatives et présidentielle, si des conditions acceptables de sécurité, de stabilité et de probité sont réunies.
- renouvelle son engagement, en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie, à appuyer la mise en place et le renforcement d'un Sénat et d'une Chambre des députés de la République d'Haïti issus d'un scrutin reconnu valide par la communauté internationale, grâce notamment à la réalisation de programmes de coopération interparlementaire.
- appelle la communauté internationale à décaisser rapidement les fonds et à accélérer la mise en œuvre des projets qui ont été promis lors des conférences des donateurs et à mobiliser sans tarder les ressources suffisantes pour permettre la tenue des prochaines élections aux dates prévues et dans un climat acceptable de sécurité, ainsi que la reconstruction du pays et la relance de son économie.

> Togo: Former un gouvernement d'union nationale

- salue le dénouement de la crise qui a ouvert la voie au retour à l'ordre constitutionnel.
- prend acte des résultats de l'élection présidentielle du 24 avril 2005 dans le délai prescrit par la Constitution.
- prend acte de la nomination du premier ministre Edem Kodjo et de la formation du gouvernement le 20 juin dernier.
- invite le gouvernement à respecter les engagements de la Déclaration de Bamako, notamment afin de « faire participer tous les partis politiques, tant de l'opposition que de la majorité, à la vie politique nationale, régionale et locale, conformément à la légalité, de manière à régler pacifiquement les conflits d'intérêt ».
- Invite toutes les parties au dialogue et incite le gouvernement à rechercher des mécanismes complémentaires appropriés permettant de mieux associer les différents groupes politiques à l'exercice des responsabilités nationales.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Bruxelles, du 6 au 9 juillet 2005, prend également les décisions suivantes.

> République centrafricaine : Levée de la suspension

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- prend acte de la bonne tenue du référendum constitutionnel du 5 décembre 2004 ;
- prend acte des résultats des deux tours des élections présidentielle et législatives du 13 mars et 8 mai 2005 – et suite à la mission francophone d'observation des élections à laquelle elle s'est associée, considère ces scrutins comme libres, fiables et équitables.
- constate la levée de la suspension de la section conformément à l'article 5.6 de son règlement (Berne, juillet 2002) et sa mise sous observation pendant une période de deux ans conformément à une décision du Bureau (Strasbourg, janvier 2003).
- appelle l'Organisation internationale de la Francophonie et les chefs d'Etat et de gouvernement à poursuivre leur appui afin de favoriser la consolidation des institutions.

> Congo (Brazzaville): Fin de l'observation

- se félicite de la décision du gouvernement d'organiser courant 2005 des élections législatives dans le département du Pool dont les sièges sont inoccupés au Parlement depuis 2002.
- décide de mettre fin à l'observation systématique de la situation politique de cette section conformément à une décision du Bureau (Strasbourg, janvier 2003).

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Bruxelles du 6 au 9 juillet 2005, tient enfin à prendre position sur ces importantes questions.

> Assistance militaire francophone lors des opérations de maintien de la paix

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- constate l'accroissement du nombre d'opérations de maintien de la paix dans des pays francophones.
- déplore l'inadéquation des effectifs mobilisés avec la culture et les langues des pays concernés dans un certain nombre de cas.
- recommande aux chefs d'Etat et de gouvernement à accroître les effectifs francophones au sein des contingents militaires ou policiers des opérations de maintien de la paix se déroulant dans des pays membres de la Francophonie.

> Dénoncer les violences sexuelles infligées aux femmes lors des conflits armés

- dénonce les violences sexuelles infligées aux femmes dans les zones de conflit et récemment au Congo (RDC).
- demande à l'Organisation internationale de la Francophonie d'alimenter la réflexion sur la violence sexuelle et d'apporter son appui à des projets destinés à fournir une aide appropriée aux victimes, en veillant à y associer la société civile des pays concernés.
- recommande aux gouvernements de ces pays en situation de crise, notamment le gouvernement de transition du Congo (RDC), à lutter contre toute forme de violence faite aux femmes, notamment en mettant fin à l'impunité des violences sexuelles, conformément à la législation nationale et internationale.